

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 OCTOBRE 2023

Compte-rendu affiché le : 30 octobre 2023

Date de la convocation du Conseil Municipal : 20
octobre 2023

N° 23-10-07

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour
de la séance : 29

OBJET :
Subvention aux
associations - Année 2023

Secrétaire de séance : Gérard ALLANCHE

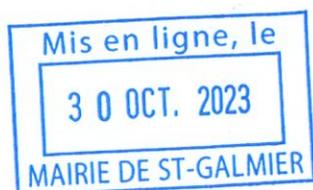
Membres présents à la séance :

Philippe DENIS – Jacques DECHANDON – Solange
MORERE - Gilles GRANGIER – Mireille PAULET –
Gérard ALLANCHE – Arlette PEREIRA - Guy BERNE –
Geneviève NIGAY – Christian BECUWE – Suzanne
BOICHON – Régine CHEVALLIEZ - Edith CONSIGNY
– Daniel DUCROS – Françoise PION – Marie-Hélène
BRUNET – Gérard GRANGE – Serge GRANGE –
Christine PALLEY - Joaquim DE ALMEIDA – Thomas
ROCHETTE – Céline BENNICI - André HUBERT –
Marie-Hélène BOUILHOL - Aurélie DESBREE - Romain
MONTELMARD - Jean-Paul SOLEILHAC – Alain
LECUE.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Michel FRANCHINI à Gilles GRANGIER

Membre absent : 0.



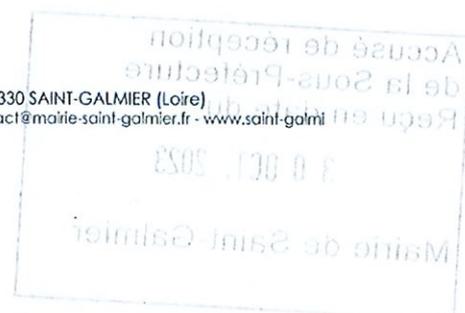
Accusé de réception
de la Sous-Préfecture
Reçu en date du

3 0 OCT. 2023

Mairie de Saint-Galmier



Place de la Devisse - 42330 SAINT-GALMIER (Loire)
Tél. 04 77 52 74 00 - Fax. 04 77 52 50 46 - contact@mairie-saint-galmier.fr - www.saint-galmier.fr



OBJET DE LA DELIBERATION :

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS - ANNEE 2023

Madame Geneviève NIGAY, adjointe au Maire, présente une demande de subvention complémentaire de la part de l'association du comité des œuvres sociales du personnel de la Mairie.

En effet, afin d'honorer les engagements pris pour la fin d'année et notamment l'acompte au voyageur concernant le voyage de trois jours prévus l'an prochain, un montant de 2 000 € est sollicité.

Il est rappelé la subvention de fonctionnement 2023 à hauteur de 12 500 € votée lors du budget primitif.

Le conseil d'adjoints du 16 octobre dernier, propose de verser un complément de 2 000 €, montant qui sera une avance sur la demande de subvention au titre de l'année 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **DECIDE** d'allouer un complément à la subvention de fonctionnement 2023 à hauteur de 2 000 €.
- **DIT** que ce montant constituera une avance sur la demande de subvention au titre de l'année 2024.
- **DIT** que la dépense sera inscrite au compte au compte 6574 « subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé ».

Ont signé au registre tous les membres présents.

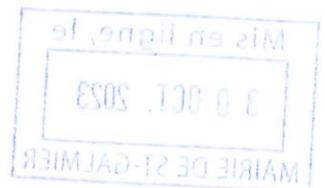
EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 27 octobre 2023.

LE MAIRE
Philippe DENIS

LE SECRETAIRE DE SEANCE
Gérard ALLANCHE



Handwritten signature of the secretary of the meeting.



Accusé de réception
de la Sous-Préfecture
Reçu en date du

30 OCT. 2023

Mairie de Saint-Galmier

Mairie de Saint-Galmier
30 OCT. 2023
Reçu en date du
de la Sous-Préfecture
Accusé de réception